



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1688

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant  
le règlement numéro 491 relatif aux plans d'implantation et  
d'intégration architecturale et le règlement de zonage numéro 334

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 5 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 1688 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 491 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et le règlement de zonage numéro 334 (Secteurs Précieux-Sang et Sainte-Angèle-de-Laval)** ».

Ce projet de règlement a pour objet de soumettre à l'application du règlement numéro 491, relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la zone et les parties des zones suivantes :

- **Secteur Sainte-Angèle-de-Laval**

Zone P03-345

- **Secteur Précieux-Sang**

Parties des zones C05-536, P05-538 et C05-539 comprenant les adresses « de 7425 à 7525 et de 7430 route du Missouri jusqu'au lot 5 578 535 du cadastre du Québec inclusivement, lequel est situé à l'intersection de la route du Missouri et du chemin du Saint-Laurent, ainsi que du 11105 à 11255 chemin du Saint-Laurent inclusivement, comprenant également les terrains vacants.

Les plans de zonage numéros 3 et 5 de la cédule « A » du règlement de zonage numéro 334 sont modifiés uniquement pour identifier ces zones comme étant des zones « PIIA ».

### **Description approximative des zones visées**

#### **Secteur Sainte-Angèle-de-Laval**

- La zone P03-345 comprend les immeubles portant les numéros 14085 à 14135-B, boulevard Bécancour, étant le couvent, l'église et le presbytère, ainsi que l'immeuble portant le numéro 14180, boulevard Bécancour, étant les habitations à loyer modique (HLM), propriété de la Société d'habitation du Québec.

#### **Secteur Précieux-Sang**

- La zone C05-536 comprend les immeubles situés de part et d'autre du chemin du Saint-Laurent, soit du 11320 au 11700 (côté pair) et du 11105 au 11705 (côté impair), excluant toutefois les immeubles portant les numéros 11285, propriété de 9006-4718 Québec inc. (Récu-Perreault) et 11505, propriété de A & G Bergeron inc.
- La zone P05-538 comprend les immeubles portant les numéros 11001 et 11005 du chemin du Saint-Laurent, étant respectivement les immeubles propriété de Les Loisirs Jenlumiri inc., comprenant notamment la patinoire, et du Centre de services scolaire de la Riveraine, comprenant notamment l'école primaire Boutons-d'Or, ainsi que les immeubles portant les numéros 11000, chemin du Saint-Laurent (Résidence au soleil levant), 7525, route du Missouri (église) et la partie arrière du 7485, route du Missouri (autrefois le presbytère).
- La zone C05-539 comprend les immeubles situés de part et d'autre de la route du Missouri, soit du 6995 au 7485 (ancien presbytère) (côté impair) et du 7410 jusqu'à l'intersection de la route du Missouri et du chemin du Saint-Laurent inclusivement (côté pair).

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **lundi 16 janvier 2023 à 18 h 30**, à la salle du Conseil, située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement et l'illustration de la zone et des parties des zones visées par celui-ci peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, sauf du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement (l'hôtel de ville sera fermé).

Ville de Bécancour, le 14 décembre 2022.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville